



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

INAN • NUMÉRO 093 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 6 février 2018

—
Présidente

L'honorable MaryAnn Mihychuk

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mardi 6 février 2018

• (1545)

[Traduction]

La présidente (L'hon. MaryAnn Mihychuk (Kildonan—St. Paul, Lib.)): Je déclare la séance ouverte. Je suis désolée du retard. Nous étions à la Chambre pour exercer notre droit démocratique en votant.

Cela dit, je voulais souligner le fait que nous sommes sur un territoire non cédé des Algonquins et que nous sommes en cours de processus de vérité et de réconciliation. Nous commençons nos séances en reconnaissant ce fait verbalement et en reconnaissant que le Comité, en particulier, joue un rôle important quant au déroulement du processus de vérité et de réconciliation.

Notre étude au sujet des incendies tire à sa fin, et je suis très heureuse que vous ayez pu venir et témoigner devant nous en personne. Pour ceux qui témoignent par vidéoconférence, tout semble très bien. Nous pouvons vous voir, et j'espère que le son sera aussi bon. Merci beaucoup de votre participation.

Voici comment nous allons procéder: les témoins auront 10 minutes. Nous entendrons tous les témoins, puis nous passerons à la période de questions. Je rappelle aux députés qu'ils doivent préciser à qui s'adresse la question, nous serons ainsi efficaces et nous saurons de quelle façon vont se dérouler les choses.

Si quiconque a un mémoire, ici ou à la maison, ou d'autres notes, nous vous saurions gré de les envoyer au Comité sous la rubrique « Mémoires ». Vous pouvez vous rendre en ligne et simplement l'envoyer.

Commençons. Nous allons entendre les représentants de Six Nations of the Grand River, ensuite Laurence Pearce, puis Allan Peters.

Bienvenue à la chef Ava Hill et à Matt Miller de Six Nations of the Grand River. C'est formidable de vous revoir.

Chef Ava Hill (chef, Six Nations of the Grand River): Merci. Je suis heureuse d'être ici.

Merci de m'avoir invitée malgré le très court préavis. Si j'avais été avisée plus tôt, je serais ici avec vous en personne. Néanmoins, je suis heureuse de présenter un exposé sur les services d'incendie et d'urgence, un sujet qui me passionne beaucoup en tant que chef de la plus grande population des Premières Nations au pays.

Je vous présente Matt Miller, qui est présent avec vous. Matt est le chef des pompiers de Six Nations et est aussi le président de la Ontario Native Firefighters Society et le directeur de la région de l'Ontario de l'Association des pompiers autochtones du Canada. À la fin de mon exposé, j'aimerais qu'il confirme certaines déclarations ou qu'il formule des commentaires. Aussi, puisqu'il est avec vous, il peut répondre à toute question que vous pourriez avoir.

J'aimerais commencer par parler de certaines statistiques venant d'une étude d'Affaires autochtones réalisée de 2010 à 2015 portant sur la protection contre les incendies dans les Premières Nations. Selon cette étude, les pertes liées à des incendies — c'est-à-dire décès, blessures et destruction de biens — dans les communautés de Premières Nations, particulièrement dans les communautés éloignées, dépassent largement celles des communautés à l'extérieur des réserves. Le taux d'incidence des incendies par personne chez les Premières Nations est de 2,4 fois le taux par personne dans le reste du Canada. Le taux de décès est 10,4 fois plus élevé, le taux de blessures causées par le feu est 2,5 fois plus élevé et les dommages causés par le feu par logement sont 2,1 fois plus élevés.

Le gouvernement fédéral ne connaît pas exactement le bilan actuel lié aux incendies dans les communautés des Premières Nations à l'échelle du Canada, parce qu'il a cessé de faire le suivi des statistiques concernant les décès liés à des incendies dans les réserves en 2010. Les gens vivant dans une communauté des Premières Nations au Canada sont 10,4 fois plus susceptibles de mourir dans un incendie de maison que toute autre communauté au Canada.

En raison de la taille et de la population de la communauté de Six Nations, les statistiques sont faciles à constater, puisqu'elles sont amplifiées. Les Services d'incendie et d'urgence des Six Nations répondent à environ 24 à 30 appels par année concernant des feux de bâtiment au sein de la communauté des Six Nations. Sans financement adéquat en matière de protection contre les incendies, encore plus de membres de notre communauté seront victimes des flammes, comme ce fut le cas en décembre passé lorsqu'un enfant a tragiquement perdu la vie dans une maison incendiée.

J'en suis maintenant à ma 14^e année à titre de membre du conseil élu des Six Nations. J'ai passé neuf années de ma vie à titre de conseillère, et j'en suis à ma quatrième année en tant que chef. J'ai toujours milité pour qu'on obtienne un financement suffisant pour les services d'incendie et d'urgence, et je continuerai de le faire.

Nous avons aussi insisté de nombreuses fois sur le fait que les services d'incendie et d'urgence dans les communautés des Premières Nations devraient être considérés comme des services essentiels, ce qu'ils sont. Nous avons toujours trouvé que le gouvernement du Canada était réticent à l'idée de les considérer comme des services essentiels, puisque cela aurait une incidence sur le financement qui devrait être disponible.

Les communautés des Premières Nations sont différentes des municipalités, dont le financement des services d'incendie dépend de l'assiette fiscale. En tant que premiers peuples ici, nous bénéficions de l'immunité fiscale et nous n'imposons pas de taxes à notre peuple. De plus, l'article 87 de la Loi sur les Indiens indique clairement que nos biens sont « exempts de taxation ».

Nous sommes très fiers des services d'incendie et d'urgence des Six Nations, qui, au cours des dernières années, ont été reconnus comme des services d'incendie des Premières Nations exceptionnels au pays. Cela est attribuable au leadership de notre chef des pompiers, Matt Miller, qui est présent aujourd'hui.

Nous nous efforçons d'offrir les meilleurs services possible à notre communauté et de continuer de travailler sans relâche dans les domaines de la prévention, de la sensibilisation ainsi que de la formation et du perfectionnement des pompiers. Nos services non seulement assurent la protection contre les incendies auprès des membres des Six Nations, mais veillent également à ce que les autres Premières Nations, particulièrement celles dans les communautés éloignées, obtiennent les services dont elles ont besoin. Il y a deux ou trois ans, les services se sont vu confier le mandat de travailler avec les communautés nordiques pour s'assurer que des alarmes d'incendie étaient installées dans les résidences de certaines de ces communautés.

De plus, pour générer des revenus, notre conseil a travaillé avec le service d'incendie pour mettre sur pied une école qui offre de la formation de pompiers aux Premières Nations à l'échelle de la province. J'ai eu l'honneur d'assister à leur première cérémonie de remise des diplômes au printemps dernier et je suis très heureuse de vous annoncer qu'ils viennent tout juste de terminer une formation à Thunder Bay, la semaine dernière. Même si certains de nos pompiers doivent parfois quitter la communauté aux fins de la formation, ils sont très actifs dans les activités communautaires, particulièrement dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation en matière d'incendie.

De plus, en 2014, AANC région de l'Ontario a lancé le programme « Be Fire Safe », qui porte sur les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Dans le cadre du programme, on a distribué des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone à 41 communautés des Premières Nations qui présentaient un risque élevé d'incendie. En 2016-2017, AANC, dans le cadre d'un partenariat avec la Société des pompiers autochtones de l'Ontario et les Services d'incendie et d'urgence des Six Nations, a lancé un programme de formation/d'encadrement destiné à ces communautés des Premières Nations hautement à risque, qui ont reçu les avertisseurs.

• (1550)

Durant le volet de visite communautaire du programme Be Fire Safe de 2016-2017, on a constaté qu'il n'y avait aucun agent de prévention des incendies ni chef des pompiers dûment formés dans les communautés pour s'assurer que les programmes de prévention contre les incendies étaient dispensés de manière régulière et uniforme. Le soutien financier inadéquat a également été désigné comme un problème important qui a empêché la prestation de la formation du programme de manière uniforme.

Récemment, dans le cadre du même partenariat, AANC a lancé le programme Be Fire Safe dans les communautés des Premières Nations du district sud. L'objectif du programme de formation était d'installer deux avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone dans les résidences de chacune des communautés des Premières Nations du Sud et dans d'autres communautés des Premières Nations non éloignées. Il est recommandé que le programme se poursuive et qu'il soit mis en oeuvre sur une base annuelle pour que l'on puisse s'assurer que des avertisseurs ont été installés dans chacune des résidences des Premières Nations de la région de l'Ontario et que les programmes de prévention contre les incendies sont dispensés de manière adéquate et régulière dans les communautés des Premières Nations.

En plus de ces programmes, nous devons obtenir du financement pour améliorer l'équipement, l'infrastructure et les services existants.

Je veux aussi parler brièvement des services d'urgence qui font partie des services d'incendie et d'urgence des Six Nations. Il y a deux ou trois ans, il y a eu un incendie de déchets dangereux au site d'enfouissement, ici, à Six Nations, et la situation était tellement grave qu'il a fallu déclarer l'état d'urgence. Nous avons dû faire appel à une équipe de spécialistes des matières dangereuses pour aider à nettoyer, et cela nous a coûté extrêmement cher. Nous avons dû dépenser de l'argent que nous n'avions pas en réalité. C'était une situation inattendue qui n'était pas prévue dans le budget. Une fois la situation d'urgence passée, nous nous sommes adressés au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral pour obtenir de l'aide pour couvrir ces coûts. Le gouvernement provincial nous a carrément dit non et nous a dit qu'il s'agissait d'une responsabilité fédérale. Au début, le gouvernement fédéral nous a dit non, mais après avoir beaucoup insisté — et ceux qui me connaissent savent que je peux être très obstinée —, nous l'avons convaincu de couvrir la moitié des coûts. Cela veut dire que nous assumons toujours la moitié du déficit, et, à ce jour, le gouvernement refuse toujours de le couvrir. C'était il y a deux ou trois ans.

Nous sommes préoccupés non seulement par le financement nécessaire pour l'équipement, les services, la formation et l'infrastructure, mais aussi par le bien-être de nos pompiers. Dans une communauté comme la nôtre, où tout le monde se connaît, il peut être très traumatisant pour nos pompiers d'arriver sur les lieux d'un incendie où ils risquent, bien souvent, de trouver un membre de la famille touché par l'incident. Nous devons en faire plus pour aider nos pompiers à gérer le stress post-traumatique auquel ils font face. Si nos pompiers ne sont pas en santé, notre communauté court un plus grand danger.

Il y a quelques années, un dimanche matin, juste après l'entrée en fonction de notre chef des pompiers, certains conseillers et moi-même avons rencontré les pompiers. Ces derniers étaient déprimés en raison du financement insuffisant. Ils n'avaient pas eu la formation ni l'équipement nécessaires, et, à cause de cela, le moral était bas. Nous savions que nous devons faire quelque chose, pas seulement pour leur obtenir plus de financement, mais aussi pour leur remonter le moral. Nous avons commencé à faire notre propre levée de fonds. Nous avons instauré notre gala des pompiers, et je suis heureuse de vous dire que nous avons organisé notre troisième gala cet automne. Grâce à cet événement, nous sommes capables d'amasser des fonds pour de l'équipement et de la formation.

Non seulement ces galas ont permis non seulement d'amasser des fonds pour nos services, mais ils ont aussi remonté le moral de nos pompiers, puisque la remise de plusieurs prix fait aussi partie des faits saillants des galas. En outre, le conseil et la communauté remercient nos premiers répondants, y compris nos services d'incendie et d'urgence, nos ambulanciers paramédicaux et notre service de police, en leur offrant un déjeuner tous les 1^{er} mai.

Comme je l'ai dit, nous avons dû recourir à la collecte de fonds et utiliser nos propres ressources, mais ce n'est tout de même pas assez. Le gouvernement fédéral a la responsabilité fiduciaire d'offrir ce service, et nous croyons qu'il est temps qu'il fasse sa part et qu'il offre le financement dont nous avons besoin. Six Nations est la Première Nation la plus peuplée au pays, et nous avons uni nos forces à celles d'autres grandes Premières Nations en Ontario. Nous avons constaté que le gouvernement fédéral s'appuie sur diverses formules, dont certaines sont liées à l'octroi d'une aide financière destinée aux services d'incendie. Encore une fois, ces formules sont discriminatoires à notre égard en raison de notre taille, car nous avons constaté que nombre d'entre elles imposent un plafond de 2 000 personnes au chapitre de la population. Nous espérons rencontrer la ministre des Services aux Autochtones dans un avenir très rapproché afin d'en discuter, et nous serions ravis d'avoir votre appui à cet égard.

Tant et aussi longtemps que la formule de financement pour la protection contre les incendies des Premières Nations ne sera pas actualisée de manière à refléter les niveaux adéquats comparables hors réserve et transférée en financement ciblé, il continuera d'y avoir un nombre extraordinairement élevé de décès causés par des incendies chez les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations au pays.

Je veux aussi vous dire que le financement du gouvernement pourrait aider les Six Nations à gagner notre lutte pour la reconnaissance de nos droits fonciers. À l'origine, nous nous sommes établis sur 950 000 acres dans la concession de Haldimand; cependant, à cause des actions des agents des Indiens de l'époque, la majorité de nos terres ont été vendues, volées ou données, et nous n'avons jamais été indemnisés pour cela.

• (1555)

Nous discutons avec le gouvernement depuis de nombreuses années pour trouver une solution. Nous avons une solution globale. Si le gouvernement offrait du financement pour nous indemniser pour les terres qui nous ont été volées, il serait de l'ordre de milliards de dollars. Comme nous savons que cela ruinerait le gouvernement, nous proposons une solution globale selon laquelle le gouvernement du Canada verserait annuellement des paiements de transfert directs aux membres des Six Nations, assortis d'un facteur de progression chaque année. Si nous pouvions nous entendre sur ce point, les Six Nations of the Grand River seraient capables de subvenir à leurs besoins sans être obligés de faire toutes les acrobaties financières auxquelles nous contraind le gouvernement du Canada.

Nous savons mieux que quiconque ce dont a besoin notre communauté. Nous savons quelles sont nos priorités et nous savons ce qu'il faut faire pour assurer la sécurité de nos communautés. Nous ne voulons pas perdre un seul autre enfant autochtone à cause d'un incendie et nous implorons le gouvernement de faire en sorte que cela ne se produise pas. Il est temps que le gouvernement fasse savoir au reste du pays que la vie des Premières Nations a de l'importance.

Enfin, j'aimerais parler de la Ontario Native Fire Fighters Society, de l'excellent travail qu'elle fait et du plan stratégique qu'elle a mis au point.

Le 3 mai 2017, les chefs de l'Ontario ont adopté une résolution appuyant la Ontario Native Fire Fighters Society et son plan stratégique. Même si ce plan stratégique vise à régler les problèmes de protection contre les incendies des Premières Nations en Ontario, il est étroitement aligné sur les priorités stratégiques de l'Association des pompiers autochtones du Canada, qui travaille actuellement en

étroite collaboration avec AANC pour créer un bureau du commissaire aux incendies autochtone.

Tous les renseignements au sujet du plan stratégique ont été fournis à Affaires autochtones sur une base régulière depuis les 24 derniers mois. Au cours de cette période, nous avons perdu 18 membres des Premières Nations dans la province de l'Ontario, y compris l'enfant que nous avons perdu dans notre communauté juste avant Noël. Le plan stratégique sera un document évolutif qui servira à la fois de feuille de route et de guide pour définir les enjeux en matière de protection contre les incendies des Premières Nations de la région de l'Ontario et permettra d'établir l'ordre de priorité des mesures à prendre afin que nous puissions accroître davantage les services de prévention des incendies, de protection contre les incendies et de gestion des urgences à l'avenir, pour qu'ils soient comparables aux niveaux de service hors réserve.

Le plan triennal représente un engagement à poursuivre la création d'un partenariat de travail avec chacune des Premières Nations de la province de l'Ontario, le Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario et Affaires autochtones et du Nord Canada.

En outre, notre engagement continu à l'égard du partenariat vise à mobiliser encore davantage les gouvernements provinciaux et fédéral et à mettre un accent commun sur la diminution du nombre inacceptable de décès causés par des incendies dans les communautés des Premières Nations. Il s'agit d'un plan exhaustif, progressif et réalisable, et j'appuie pleinement le travail qui est accompli à cet égard.

S'il me reste deux ou trois minutes, je vais céder la parole au chef des pompiers des Six Nations, Matt Miller, s'il a quelque chose à ajouter.

• (1600)

La présidente: Notre temps est écoulé, alors vous pourriez peut-être formuler vos commentaires durant la période de questions.

Nous allons entendre notre prochain témoin, il s'agit de Laurence Pearce, qui est chercheuse.

Vous nous parlez de North Vancouver.

Mme Laurence Pearce (chercheuse, à titre personnel): Bon après-midi. Vous pouvez m'appeler « Laurie ».

Je vous parle en direct de Vancouver, et j'aimerais souligner le fait que je vous parle à partir de territoires traditionnels non cédés appartenant aux Premières Nations Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh. Je les remercie de me laisser vous parler à partir de leur territoire.

J'aimerais vous présenter des renseignements à propos de deux projets auxquels je participe et qui sont liés à la gestion des catastrophes et des urgences et aux peuples autochtones canadiens. J'aimerais aborder ces enjeux de même que les possibilités.

Le premier projet, qui a été financé par AANC, concerne une recherche que j'ai entreprise avec mes collègues, Brenda Murphy et Annette Chrétien, de l'Université Wilfrid Laurier. Sous la surveillance d'un comité autochtone et d'un membre autochtone de l'équipe de recherche, nous avons étudié, dans le cadre de cercles de discussion et d'entrevues, l'expérience vécue par les communautés des Premières Nations de la Colombie-Britannique à la Nouvelle-Écosse qui ont été évacuées en raison d'une catastrophe et/ou qui ont accueilli celles qui ont été évacuées.

Nos conclusions ont été troublantes, mais pas surprenantes, puisqu'elles étaient étayées par un examen exhaustif de la littérature connexe. Les familles et les communautés autochtones ont vécu des souffrances continues durant l'évacuation et après celle-ci. Les déplacements ont engendré l'isolation sociale, le manque d'accès aux aliments traditionnels, des déménagements à répétition, la précarité de l'emploi, le manque d'accès à l'éducation ou le manque d'uniformité de celle-ci et de piètres résultats au chapitre de la santé psychologique.

Il y a trois aspects essentiels que j'aimerais aborder.

Premièrement, les peuples autochtones sont très attachés aux terres, et le fait de quitter ces terres et d'être relocalisés ailleurs durant des semaines, peut-être même des mois, particulièrement s'il s'agit d'un grand centre urbain, peut causer un traumatisme supplémentaire et inutile.

Deuxièmement, par définition, les catastrophes nécessitent la participation de gens de l'extérieur qui viennent prêter main-forte à une communauté qui ne peut gérer à elle seule les répercussions d'une catastrophe. Il peut donc y avoir des gens de l'extérieur qui arrivent sur les lieux avec peu, voire aucune connaissance de la communauté existante, de sa culture et de l'importance de cette culture en ce qui a trait aux aliments traditionnels, aux cérémonies et aux pratiques de guérison.

Le troisième ne touche pas uniquement un enjeu qui touche uniquement les communautés des Premières Nations, mais, compte tenu des défis auxquels sont confrontées de nombreuses communautés des Premières Nations, cet enjeu peut avoir un effet disproportionné sur elles. C'est la question de la capacité. De nombreux Autochtones assument deux, trois, voire quatre rôles différents au sein de leur communauté, et ce, souvent sans avoir la formation ou les ressources nécessaires en matière de gestion des catastrophes et des urgences.

Qu'est-ce que cela signifie? Les Autochtones qui nous ont parlé dans le cadre de cercles de discussion et d'entrevues nous ont dit que, lorsque des gens de l'extérieur arrivent sur place et leur demandent de se placer en ligne, de prendre un numéro et de quitter leur domicile, cela peut déclencher des traumatismes et faire ressurgir des souvenirs liés aux pensionnats et à la rafle des années 1960 et s'ajouter au traumatisme associé à la perte potentielle ou réelle de leur domicile et de leurs biens.

Pour certains, cela représente un sentiment de perte de contrôle, alors qu'il n'y a déjà pas, au départ, un sentiment de contrôle très fort. Cela signifie qu'il faut se conformer aux politiques, aux règles et à la réglementation d'autres organisations. Cela peut vouloir dire que du personnel de sécurité surveille tous vos faits et gestes, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tandis que vous êtes dans un hôtel et qu'on vous dit qui peut vous rendre visite ou non. Il se peut qu'on vous dise que vos animaux domestiques ne peuvent être hébergés avec vous et que vous devez les laisser derrière vous. Certains nous ont dit que l'expérience d'une évacuation et d'un déplacement était pire que celle du pensionnat. Cela suppose que, à l'approche de feux de forêt, on évacue des gens qui sont habitués de chasser, de pêcher et de vivre des produits de la terre et qu'on leur distribue des coupons pour manger des repas gras ou on leur sert des pâtes jour après jour, sans légumes ni fruits frais, et ils tombent malades.

La culture protège et sécurise. Elle offre une protection contre les traumatismes lorsque les populations évacuées ne sont pas les bienvenues dans les communautés d'accueil et qu'elles n'ont pas la possibilité de se purifier, de brûler des herbes sacrées ni de former des cercles de guérison, lorsque leur culture ne peut pas les aider en

période de difficulté. Cela peut signifier vivre dans une chambre d'hôtel, jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, souvent avec un certain nombre d'enfants et avec peu, voire aucun accès à des activités pour ces enfants ou les parents, dans une communauté qui leur est étrange et au sein de laquelle elles ont peu de liens avec la famille ou le clan et guère de possibilités de prendre part à la réparation et à la reconstruction de la résidence. Pour les familles, cela signifie d'être déplacées de nombreuses fois d'un hôtel à un autre et de ne recevoir aucun soutien émotionnel, psychologique ou psychosocial.

Un jeune qui perd son téléphone cellulaire pendant la catastrophe et, maintenant, perd le contact avec ses amis et se retrouve dans une grande ville pour la première fois peut être attiré par la rue et être exposé aux dangers inhérents que représentent la drogue, l'alcool et les gangs.

• (1605)

Cela signifie être responsable de l'entretien général de sa réserve, comme réparer les clôtures et organiser la collecte des déchets, et le jour suivant, être soudainement responsable de la reconstruction et de la réparation des résidences de centaines de personnes, sans formation en gestion des catastrophes ou des urgences, pour assurer le rétablissement. Cela signifie avoir un camion d'incendie, mais ne pas avoir suffisamment de personnes formées sur la réserve pour servir en tant que pompiers ou ne pas avoir les fonds ou les compétences nécessaires pour entretenir le camion d'incendie.

Cela veut aussi dire que tout le monde est trop occupé pour chercher les forces et les capacités existantes, par exemple discuter avec les aînés pour acquérir la connaissance et la sagesse nécessaires pour soutenir les autres. Cela veut dire que de composer avec le traumatisme lié à l'évacuation, qu'il soit question d'un incendie, d'une inondation, d'une tornade ou d'une autre catastrophe, est encore bien pire.

Malgré ces difficultés, il y a des possibilités de voir des changements positifs. Un des résultats de notre projet de recherche est un guide qui s'intitule *Du déplacement à l'espoir: Guide pour les communautés autochtones déplacées et les communautés d'accueil*. Ce guide fournit de nombreuses recommandations et stratégies pour réduire au minimum les traumatismes liés à l'évacuation et au déglacement. Le guide bilingue sera distribué à l'échelle du Canada à toutes les communautés des Premières Nations d'ici la fin de l'exercice financier et peut constituer la première étape d'une collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux locaux, pour trouver de meilleures solutions.

De plus, une des prochaines mesures déjà prévues est l'amélioration des vidéos publiées sur le site Web du Réseau canadien d'étude des risques et dangers et la création d'autres vidéos, qui peuvent être téléchargées et utilisées dans le cadre de séances de formation et de sensibilisation pour souligner les enjeux auxquels font face les Autochtones qui subissent une évacuation.

En outre, mes collègues et moi-même élaborerons un programme de formation visant à réunir dans un atelier tous les intervenants clés pour travailler sur la mise en place, pour chacune des communautés des Premières Nations, de stratégies de collaboration avant, pendant et après les incendies et les autres catastrophes.

Les catastrophes ne tiennent pas compte des frontières politiques et submergent rapidement les ressources locales, il est donc important de communiquer avec les autres communautés avant une catastrophe pour cerner les possibilités d'entraide mutuelle. Les communautés peuvent devenir des communautés soeurs, mettre en commun le financement et les possibilités en matière de formation, échanger des ressources, offrir du soutien et servir de communautés d'accueil en cas d'évacuation.

Un guide intitulé *Ententes de services et d'entraide: Des pratiques éclairées pour les communautés autochtones* est conçu pour aider les communautés des Premières Nations à rencontrer d'autres communautés non autochtones ou d'autres Premières Nations afin de conclure des ententes d'entraide pour soutenir les efforts de gestion en cas d'incendie et d'urgence, en plus des efforts déployés à l'égard d'autres catastrophes. L'entraide est largement utilisée dans les centres urbains pour les interventions en cas d'incendie et doit maintenant être appliquée aux communautés des Premières Nations. Même si le potentiel est là, les problèmes liés aux capacités diminuées des Premières Nations et aux relations tendues entre les non-Autochtones et les Premières Nations doivent d'abord être réglés. Il n'est plus question que les équipes de pompiers attendent sans intervenir jusqu'à ce que l'incendie traverse les frontières de la réserve.

Un autre projet auquel mes collègues de l'Université Wilfrid Laurier et moi-même participons porte sur l'outil de planification de la résistance aux catastrophes des Autochtones, l'outil de PRCA, un outil élaboré en collaboration avec le personnel du Justice Institute of British Columbia qui se trouve sur le site de cette dernière. L'outil de PRCA fournit aux communautés un processus complet fondé sur les capacités et les forces pour cerner les dangers potentiels qui pourraient mener à une catastrophe ainsi que des outils pour cerner les dangers qui représentent un risque potentiel élevé ou faible et cibler les endroits où il y a peu de mécanismes de résistance aux catastrophes en place et où se trouvent les forces de la communauté.

L'outil de PRCA offre d'autres outils aux communautés pour leur permettre d'évaluer l'état général de leur résistance et l'état de leurs plans, ressources et processus de gestion des catastrophes et des urgences. On fournit aux communautés de nombreuses ressources pour les aider à réaliser le processus, comme les étapes à suivre pour créer un profil communautaire et faire l'inventaire des compétences et des connaissances, de même qu'une série de vidéos pour soutenir le processus et déterminer de quelle manière les connaissances traditionnelles peuvent être intégrées à la planification de la gestion des catastrophes et des urgences pour accroître l'appui et la validité.

Même si l'outil de PRCA n'est pas complètement terminé et qu'il reste quelques processus à y ajouter, depuis 2016, à titre de membre de la faculté du JIBC, je me suis servi de l'outil de PRCA pour enseigner à 266 étudiants qui ont suivi la formation sur l'analyse du danger, du risque et de la vulnérabilité au JIBC, appuyée par Emergency Management BC. Cela s'est passé principalement en Colombie-Britannique, mais aussi au Québec. Il est important de noter que ces étudiants viennent tant de la collectivité générale que de collectivités autochtones; espérons que cela les encouragera à collaborer.

De plus, grâce à l'appui de Services aux Autochtones Canada, le personnel du JIBC a soutenu le projet pilote lié au processus de l'outil de PRCA dans deux communautés des Premières Nations: Eskasoni, en Nouvelle-Écosse, Tzeachten, en Colombie-Britannique.

●(1610)

Également, depuis 2015, des membres des 71 collectivités autochtones ont participé à un atelier de formation des formateurs d'une journée pour mettre en application l'outil de PCRA.

La présidente: Merci. Nous ne disposons plus de temps, mais je vous encourage à nous présenter votre mémoire. Ce serait très utile. Merci beaucoup.

Il nous reste un témoin pour 10 minutes, et je vais ensuite demander au Comité de penser à la période de questions et de voir si nous allons tenir une seule série de questions pour ce groupe de témoins. Nous ne serons pas en mesure de tenir une séance complète en raison du peu de temps dont nous disposons.

Monsieur Peters, bienvenue. C'est à votre tour.

M. Allan Peters (chef des pompiers et président, Association des pompiers autochtones du Canada): Bon après-midi, madame la présidente et distingués membres du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord. Je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de parler de la question de la prévention des incendies et de la gestion des urgences dans les collectivités autochtones.

J'aimerais reconnaître que nous sommes sur un territoire algonquin non cédé.

Je m'appelle Allan Peters. Je viens d'Elsipogtog, au Nouveau-Brunswick. Je suis le président en exercice de l'Association des pompiers autochtones du Canada, qui représente les Premières Nations de la région de l'Atlantique. Je suis chef des pompiers pour la Première Nation d'Elsipogtog depuis 18 ans et je suis également membre du conseil d'administration de l'Association des pompiers autochtones du Canada.

Il y a 18 ans, lorsque j'ai commencé au service des incendies, il n'y avait rien. Nous partions de zéro. Lorsque j'ai élaboré mon plan de travail, je savais que la toute première chose qui était nécessaire, c'était le cours de pompier niveau 1, pour les bénévoles, le cours de pompier niveau 2, et n'importe quelle formation supplémentaire que je pouvais obtenir.

Je savais aussi que je devais adhérer à l'Association des chefs de pompiers du Nouveau-Brunswick. Au moins de cette façon, j'aurais probablement une idée de la direction que nous allions emprunter au lieu d'être confinés dans la réserve et d'avoir des ressources limitées, je suis donc devenu membre de l'ACPNB.

L'Association des pompiers autochtones du Canada, région de l'Atlantique était inactive depuis plusieurs années, alors j'ai réussi à la remettre sur pied. Nous avons commencé à tenir des réunions dans la région de l'Atlantique et à organiser des compétitions régionales, et les gagnants de ces compétitions régionales participaient habituellement aux compétitions nationales. Nous avons fait beaucoup de choses dans la région de l'Atlantique au chapitre des services d'incendie.

J'ai seulement une dernière chose. Nous sommes membres de l'Association canadienne des chefs de pompiers, où nous occupons un siège. L'ACCP reconnaît les Autochtones.

La question de la prévention des incendies et de la gestion des urgences préoccupe beaucoup nos membres pompiers. Comme vous le savez sans doute, les collectivités des Premières Nations du Canada ont, par habitant, des taux de mortalité et de blessure causées par des incendies plus élevés que la population générale du Canada, ce qui est tragique. Selon un rapport de 2007 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, pour les plus de 328 000 Autochtones qui vivent sur une réserve au Canada, les probabilités de perdre la vie dans l'incendie d'une maison sont de 10,4 fois plus élevées que dans le reste du pays.

En 2010, le gouvernement a cessé de recueillir des données sur les incendies qui se sont déclarés sur les territoires des Premières Nations, et on n'a tenu aucune base de données nationale depuis. Une enquête nationale menée par le *Toronto Star* en 2017 a révélé que, depuis 2010, il y a eu 173 décès causés par un incendie sur les réserves des Premières Nations, dont 25 étaient des enfants. C'est inacceptable. On a besoin d'une stratégie nationale pour éviter des pertes de vie tragiques, et cela commence par un retour à la collecte de données en plus du respect du Code national du bâtiment et du Code national de prévention des incendies dans les collectivités des Premières Nations, tout comme dans le reste du Canada.

En outre, les services d'incendie eux-mêmes doivent faire partie d'un service obligatoire au sein des Premières Nations. Dans nombre de cas, les services d'incendie des Premières Nations sont gravement sous-financés en comparaison de leurs homologues du reste du Canada. Des casernes de pompiers, de la formation, des enquêtes et de l'équipement inappropriés sont la cause de tragédies récurrentes.

● (1615)

Au cours de la dernière année, l'Association des pompiers autochtones du Canada a établi un partenariat avec AANC et la société de conseils Fire Rescue Atlantic pour préparer un registre des risques qui décrit les endroits qui présentent les risques les plus élevés en matière de prévention des incendies dans chacune des 12 collectivités des Premières Nations du Canada atlantique qui offrent leurs propres services de prévention des incendies.

Parmi les situations qui présentent des risques élevés qu'on a relevées dans le cadre de cette analyse des collectivités des Premières Nations, il y a l'absence d'un code du bâtiment national et d'un code de prévention des incendies adéquats, l'absence de bon équipement de pompiers et d'un entretien approprié de l'équipement existant, le manque de formation adéquate pour les pompiers, allant de la lutte contre les incendies au sauvetage, en passant par les soins médicaux d'urgence pour des situations comme la crise des opioïdes, qui présente des risques pour nos pompiers. On note aussi l'absence d'équipement de protection personnelle, comme un appareil respiratoire, une tenue intégrale de combat d'incendie, etc., l'absence de documents stratégiques qui portent sur des ententes d'aide mutuelle, de procédures opérationnelles normalisées de même que de règlements administratifs qui régissent la protection contre les incendies d'une entrée budgétaire qui y est spécifiquement consacrée, et l'absence de technologies modernes pour la coordination des interventions d'urgence.

Dans un cas, le numéro de téléphone d'urgence du service d'incendie d'une collectivité des Premières Nations débouche sur un répondeur connecté à un téléavertisseur. On espérait que le pompier entende le téléavertisseur et vérifie le répondeur. En 2015, un incendie s'est déclaré dans l'école de quartier de cette collectivité, mais le service d'incendie n'a pas répondu.

Nous sommes en 2018. Un répondeur est inacceptable lorsque votre maison brûle.

Le toit de la caserne de pompiers de ma collectivité coule, et les pigeons vivent dans le grenier. Nous éprouvons des difficultés à recruter des pompiers volontaires pour doter en personnel nos services d'incendie. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un défi qui est le même pour tous les autres services de pompiers volontaires au Canada, mais nous ne pourrions pas intervenir en cas d'incendie et d'urgence à moins d'avoir assez de pompiers pour remplir nos camions de pompiers.

Même si, grâce à notre partenariat, nous avons réalisé des progrès pour ce qui est de relever et, dans certains cas, de trouver des solutions à certains de ces problèmes, nous trouvons parfois des solutions provisoires plutôt que des solutions à long terme. Une approche nationale en matière de codes de prévention des incendies relativement à la construction et de compilation de statistiques est un point de départ à l'échelle du pays. Cela devra être suivi d'un financement continu conçu pour la protection contre les incendies en vue d'améliorer les infrastructures de lutte contre les incendies et la formation, dans le but de réduire ce taux épouvantable de mortalité, de blessures et de dommages aux propriétés de nos collectivités.

L'Association des pompiers autochtones du Canada a beaucoup travaillé pour définir un cadre qui aura une incidence concrète sur la prévention des incendies. Les principaux éléments sont axés sur la prévention des incendies, les normes améliorées, y compris le fait de combler les lacunes en matière de codes de bâtiment et de prévention des incendies, les normes opérationnelles des services d'incendie et la coordination nationale des services d'incendie des Premières Nations pour réduire les disparités entre les régions. La création d'un bureau du commissaire aux incendies autochtone appuie les quatre priorités stratégiques clés. Au moyen de la sensibilisation continue faite par l'APAC et la collaboration avec des partenaires nationaux, au printemps 2017, le ministre Bennett a annoncé du soutien pour la création d'un bureau du commissaire aux incendies autochtone. Les partenaires nationaux comprennent l'Assemblée des Premières Nations, les Services aux Autochtones, Affaires autochtones et du Nord Canada, l'Association canadienne des chefs de pompiers, le Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires aux incendies, l'Association nationale de prévention des incendies et les organisations régionales de services d'urgence et d'incendie des Premières Nations.

● (1620)

La présidente: Il ne nous reste plus beaucoup de temps.

M. Allan Peters: La mise sur pied du bureau du commissaire aux incendies autochtone, le BCIA, suppose une consultation et une collaboration avec les dirigeants des Premières Nations de même que la conception de base et la mise en place du BCIA. La collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations est en cours. Cela aidera l'Association des pompiers autochtones du Canada, l'APAC, à terminer le processus de consultation et de collaboration, notamment grâce au soutien de la part des chefs de l'APN à l'égard du mandat visant à lancer le projet. L'APAC a entrepris le développement et la recherche à l'automne 2017, processus qui fait l'objet de consultations et de collaboration prévues par le BCIA. Nous allons lancer les programmes et les services le 1^{er} avril 2019.

La mission du bureau du commissaire aux incendies autochtone est d'appuyer les collectivités et les services d'incendie des Premières Nations afin d'améliorer la protection contre les incendies, de renforcer la capacité communautaire, d'accroître la résilience des infrastructures communautaires et d'éliminer les pertes de vie causées par les incendies. Les fonctions supplémentaires comprennent l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes et de services pertinents et améliorés, mais qui ne sont pas offerts par les provinces ou d'autres organismes fédéraux.

La présidente: Croyez-vous que vous pourriez nous transmettre votre exposé? Oh, vous reste-t-il seulement cela? D'accord.

M. Allan Peters: Pour poursuivre, les fonctions supplémentaires comprennent également l'élaboration et la tenue à jour de normes en matière de prestation de programmes efficaces de protection contre les incendies qui sont exempts d'interférences politiques et qui ne font pas l'objet de disparité régionale. Le bureau du commissaire aux incendies autochtone sera mis en oeuvre avec le financement continu et en collaboration avec les organisations régionales des services d'urgence des Premières Nations et au moyen de la capacité communautaire existante.

Merci, madame la présidente, de m'avoir offert l'occasion de témoigner devant votre comité aujourd'hui.

La présidente: Nous sommes heureux d'avoir un chef des pompiers aussi charmant, qui a un peu dépassé le temps qui lui était alloué.

Nous allons passer aux périodes de questions. Avons-nous un consensus pour peut-être nous en tenir à sept minutes pour chaque parti? Est-ce que cela vous convient? Je vois des hochements de tête.

Nous allons commencer par M. le député Amos.

M. William Amos (Pontiac, Lib.): Merci à tous les témoins. Je peux comprendre à quel point il peut s'agir d'un défi en raison des contraintes de temps que nous avons. N'oubliez pas que tout le monde doit composer avec ces contraintes et que vous n'êtes pas les seuls à témoigner. Nous trouvons cela nous-mêmes frustrant.

Je voulais passer directement à un aspect en particulier et demander à la chef Hill de commenter, tout comme M. Miller et M. Peters. J'aimerais avoir des commentaires de ces trois témoins.

Le fait que le gouvernement fédéral a cessé de recueillir des statistiques relatives aux incendies sur les réserves en 2010 est scandaleux. Je suis indigné de l'avoir appris. Je suis surpris de ne pas l'avoir su avant, mais cela ne change pas la façon dont je me sens. Je crois que la plupart des Canadiens seraient très indignés d'apprendre cela.

Ma question porte particulièrement sur la façon dont les données devraient être recueillies. Comment étaient-elles recueillies par le passé et comment devrait-on les recueillir dans l'avenir? Je ne saurais présumer qu'il ne pourrait pas y avoir d'amélioration. Qui devrait assumer cette responsabilité?

• (1625)

Chef Ava Hill: Pour sauver du temps, je vais laisser notre chef des pompiers répondre.

La présidente: D'accord, Matt.

M. Matt Miller (chef des pompiers, Six Nations Fire and Emergency Services, Six Nations of the Grand River): La question que vous posez est très troublante. L'analyse statistique qui est nécessaire pour fournir un genre de pouvoir, une analyse de cas qui pourrait nous aider à aller de l'avant pour apporter toutes sortes

d'améliorations aux infrastructures ou aux services d'incendie dans les Premières Nations n'existe pas à l'heure actuelle.

Le travail réalisé par l'Association des pompiers autochtones du Canada et Affaires autochtones et du Nord Canada pour créer le bureau du commissaire aux incendies autochtone renforcera la capacité de créer une collecte nationale pour une base de données, un système national de déclaration des incidents. Ce sont tous des morceaux du casse-tête qui font partie intégrante de la solution et qui sont très importants.

La seule statistique que je peux vous fournir à l'heure actuelle, c'est que les provinces et les bureaux des commissaires aux incendies font un suivi des décès dans les communautés des Premières Nations. Heureusement, le Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario a publié ces données en janvier passé. Au cours des 24 derniers mois, comme ma chef l'a mentionné, nous avons perdu 18 Autochtones en Ontario, et 56 au cours des 10 dernières années.

Il y a deux ans, j'étais ici à Ottawa dans le cadre d'un groupe de témoins très similaire, et nous tenions une discussion très semblable. À l'époque, je leur ai dit ceci: « Nous devons commencer à aller de l'avant, à recueillir des données. Nous devons déterminer quel est le problème pour pouvoir l'analyser et établir des priorités. Nous allons perdre d'autres membres de notre peuple, mais nous devons commencer cette collecte ». Nous voici avec 18 décès d'Autochtones de plus causés par des incendies et nous n'avons pas vraiment beaucoup avancé depuis deux ans.

On fait du bon travail, mais à une vitesse qui ne permettra pas d'éviter de nombreux autres décès d'Autochtones causés par des incendies.

M. William Amos: Monsieur Peters, avez-vous des commentaires sur la façon dont on devrait recueillir les données? Je serais également intéressé à entendre votre point de vue sur le raisonnement derrière l'élimination de cette collecte de données.

M. Allan Peters: Je ne suis pas certain de connaître la façon dont on les recueillait auparavant, mais le Bureau du prévôt des incendies du Nouveau-Brunswick recueillait... Je faisais rapport au BPI de mes incidents. Ils sont encore consignés. Ce n'était que pour ma région. Personne d'autre dans le programme n'était lié au Bureau du prévôt des incendies. Je ne sais pas, peut-être que les responsables n'étaient pas à l'aise avec le système de production de rapports ou quoi que ce soit. Je crois qu'ils ont peut-être besoin de quelque chose avec lequel ils se sentent plus à l'aise.

M. Matt Miller: Pour répondre de manière un peu plus précise à votre question concernant l'absence d'un cadre législatif sur la protection contre les incendies des Premières Nations, nous n'avons à produire aucun rapport, alors nombre de Premières Nations ne le font pas. Le bureau du commissaire des incendies autochtone que nous tentons de mettre sur pied actuellement vise à créer ce cadre afin qu'il y ait une structure de production de rapports en place.

Le gouvernement fédéral est l'entité qui est et qui devrait être responsable de la collecte des données, mais il n'existe aucun cadre législatif à l'heure actuelle. Mais cela n'en fait pas une bonne chose pour autant.

M. William Amos: Merci.

Ma dernière question s'adresse à la chef Hill. Mes condoléances concernant l'incendie qu'a vécu votre collectivité l'an dernier. Je ne peux qu'imaginer les incidences que cela peut avoir sur une petite collectivité. Je crois comprendre que vous avez eu une bonne collaboration avec le commissaire des incendies de l'Ontario pour établir les causes de l'incendie.

Que vous dit cet incident sur l'importance que revêtirait un bureau du commissaire des incendies autochtone? Je vais peut-être adresser ma question à M. Miller, vu qu'il n'a pas eu la possibilité de parler de cet aspect.

• (1630)

M. Matt Miller: D'abord, je suis la personne qui a sorti l'enfant de la maison dans ses bras. Je ne peux même pas trouver les mots pour décrire l'incidence qu'a eue ce décès causé par un incendie sur notre collectivité. Nous nous entraînons tous les jours, comme on le ferait dans un secteur municipal. Notre service d'incendie des Premières Nations est très chanceux de bénéficier du soutien de notre conseil. Il est difficile d'endurer cela et de se battre pour entrer dans cette maison de la façon dont nous l'avons fait... Un des capitaines et moi-même n'avons presque pas pu ressortir avec l'enfant, mais nous l'avons fait et avons pu aider la famille à tourner la page.

La relation que nous entretenons avec le Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario est très étroite. Je suis un ami très proche du commissaire des incendies de l'Ontario, et c'est un lien très important parce que nous avons besoin de cette expertise pour nous aider. Actuellement, les responsables du Bureau nous aident autant que possible, mais ils n'ont pas à le faire, et c'est le problème que nous avons. Sans avoir de bureau du commissaire des incendies autochtone qui est mandaté pour aider les Premières Nations, nous ne pouvons compter que sur les bonnes intentions, alors que nous avons besoin d'une loi. Nous avons besoin de savoir qui nous devons appeler si nous avons besoin d'aide. C'est ce que nous n'avons pas en ce moment.

La relation avec notre commissaire des incendies de l'Ontario nous a aidés à grandir et à devenir ce que nous sommes devenus, à s'atteler à la tâche, à répondre à des exigences beaucoup plus élevées et à essayer d'améliorer les choses pour notre collectivité.

Le problème avec les incendies qui se déclarent dans notre collectivité à l'heure actuelle, c'est... Dans le secteur municipal, la fréquence des incendies diminue, et comme on fait de la prévention des incendies, de bonnes choses se produisent et on respecte les codes du bâtiment. Dans notre collectivité, qui est la Première Nation la plus peuplée du Canada, j'ai combattu 26 incendies au cours des 12 derniers mois avec un certain nombre de mes pompiers. Je connais des pompiers municipaux dans des services comme celui de Toronto qui n'en ont pas combattu depuis trois ans, alors cela vous aide à mieux comprendre l'ampleur du problème des incendies auquel font face les Premières Nations en Ontario.

Je suis désolé de m'être éloigné un peu de votre question.

La présidente: Merci, monsieur Amos. Il ne vous reste plus de temps.

Nous allons passer à M. le député Viersen.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à nos invités d'être ici aujourd'hui.

Je pense que je vais revenir sur ce que vient de dire mon collègue. Il semblait remettre en question l'origine de la fin de la collecte des données. Je sais que mon parti était au pouvoir à l'époque. L'an passé, mon collègue, John Brassard, a posé une question sur les données parce qu'il était également préoccupé à cet égard. Le ministre actuel a dit que c'était pour réduire les exigences en matière de consignation de données. C'est la raison pour laquelle on a laissé tomber la collecte de données à ce moment-là. Il ne semble pas que le gouvernement actuel — même l'an passé, lorsque nous posions des questions sur ce sujet — souhaite revenir à l'enregistrement

obligatoire des données. Cela devient un peu une question de capacité, selon l'endroit où on vit au pays, de déclarer l'information. Je sais que nos collectivités des Premières Nations sont déjà certaines des collectivités qui doivent déjà produire le plus de déclarations. Nous en entendons parler sans cesse. En tout cas, une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas les données, c'est qu'il n'est plus obligatoire de les déclarer.

Monsieur Miller, une des choses que j'ai été heureux d'entendre — monsieur Peters, j'aimerais également vous entendre là-dessus — concernait l'intégration des collectivités voisines. Dans ma circonscription en Alberta, par exemple, les 14 Premières Nations sont toutes ce que nous appellerions des collectivités éloignées. Elles sont des collectivités autonomes situées dans la nature. Elles ont toutes en place une sorte de programme de prévention des incendies. Elles communiquent assez bien avec la municipalité locale, souvent parce que cette dernière est la seule ressource sur le terrain dans la région particulière. Elles ont également conclu un contrat avec le gouvernement de l'Alberta pour des services de lutte contre les incendies de forêt, alors il y a également cette interaction.

Nous avons entendu un des chefs de la Colombie-Britannique dire qu'il y a 400 pompiers dans sa bande. Ils combattent des feux de forêt tout l'été. Je me demande si vous avez des commentaires sur l'intégration des services d'incendie partout au pays. Je comprends le besoin d'exigences précises en matière de code du bâtiment pour les réserves et de choses du genre. Toutefois, j'aimerais que nos services d'incendie soient intégrés à un seul service d'incendie partout au pays, assorti du même type de normes. Nous entendons toujours parler de questions de sphères de compétence qui ne se chevauchent pas lorsqu'il s'agit de radios, de communication et d'équipement. On est d'un coup forcé à travailler ensemble avec de l'équipement différent dont on ignore le fonctionnement. Je crois que tous les pompiers du Canada voudraient voir une intégration harmonieuse, qu'ils soient des pompiers autochtones, non autochtones ou municipaux.

Je vais commencer par Matt et ensuite passer à Allan pour obtenir d'autres commentaires à ce sujet.

• (1635)

M. Matt Miller: Je suis complètement d'accord avec le fait qu'on doit favoriser plus souvent une intégration harmonieuse des services. Au cours des 18 derniers mois, j'ai visité 97 des 134 Premières Nations en Ontario. J'ai tourné des vidéos, j'ai pris des photographies, j'ai fait des constatations de mes propres yeux et j'ai posé des questions aux représentants de toutes les Premières Nations que nous avons visitées. J'ai constaté que la formation faisait défaut.

Au sein de notre Première Nation, nous entretenons une relation très solide avec nos voisins municipaux. Toutes nos formations, nos tactiques et notre stratégie sur la façon dont nous combattons les incendies reposent sur les données scientifiques que nous avons apprises et celles qui sont acceptables dans tous les services d'incendie en Amérique du Nord. La possibilité que cela existe dans d'autres Premières Nations en Ontario est très faible. Je ne connais que deux autres Premières Nations qui dispensent de la formation selon cette norme. L'accessibilité à la formation est très limitée pour les Premières Nations de notre région en Ontario. Des entreprises privées qui font des promesses profitent de nombre de Premières Nations; elles offrent de la formation de qualité inférieure, encaissent leur chèque de paye et disparaissent complètement par la suite.

C'est une des choses que nous avons relevées dans le plan stratégique de protection contre les incendies des Premières Nations de l'Ontario, que je vais vous transmettre. Je devais vous l'envoyer avant de venir ici. Nous avons pris tous les renseignements que nous avons recueillis au cours de ces visites, de ces réunions et de ces interactions dans les collectivités et les avons compilés dans un plan stratégique pour la région de l'Ontario. Ils indiquent qu'un des éléments les plus importants est la formation. Si vous êtes pompier dans une région rurale de l'Ontario, vous devez tout de même avoir les capacités d'un pompier dans un centre urbain ou dans une Première Nation et être en mesure d'offrir ce service au même niveau.

M. Allan Peters: Pour la région de l'Atlantique, il n'existe aucun document écrit qui précise qu'il y a une aide mutuelle offerte à la collectivité voisine, mais il y a le bouche-à-oreille. À Elsipogtog, nous avons effectivement une entente avec Rexton et Richibucto, et nous travaillons assez bien avec les collectivités environnantes. Nous intervenons si elles ont besoin d'aide, et elles le font si nous ne le pouvons pas.

Une grande partie de la formation suivie au sein de notre propre service l'a été par le truchement du bureau du commissaire des incendies et en participant aux côtés de l'Association des chefs de pompiers du Nouveau-Brunswick, du Bureau du prévôt des incendies et du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, lesquels avaient tous quelque chose à dire. Du moins pour nous, de toute façon, ils nous ont accueillis et acceptés dans l'association, et nous avons pu obtenir de la formation. Dans la région de l'Atlantique, je suis fier de dire qu'Elsipogtog a le plus grand nombre de pompiers qui ont réussi les cours de pompier niveau 1 et de pompier niveau 2. Toutes les autres provinces de l'Atlantique sont chanceuses si elles ont une ou deux personnes qui ont suivi le cours de pompier niveau 1, mais les nombres sont faibles. Nous avons besoin d'une formation sérieuse dans la région de l'Atlantique pour les autres collectivités.

M. Arnold Viersen: Je sais que, dans ma propre collectivité, un des plus grands problèmes avec les services d'incendie, c'est de trouver des volontaires pour être pompier. Il semble que vous éprouviez le même problème.

Selon vous, qu'est-ce que le gouvernement fédéral pourrait offrir pour encourager les gens à devenir pompiers volontaires?

• (1640)

M. Matt Miller: J'aimerais quantifier cela un peu plus. Dans le secteur municipal, on a de la difficulté à retenir les volontaires, et c'est 10 fois pire dans le secteur des Premières Nations. La raison pour laquelle c'est 10 fois pire, c'est que nous ne sommes pas aussi bien traités que nos consœurs et nos confrères municipaux. Nous n'avons pas la capacité de maintenir en poste des volontaires et de leur dire: « Nous allons vous offrir cette formation si vous restez avec nous. Nous allons vous appuyer si vous voyez votre cousin mourir devant vous. Nous serons en mesure d'offrir des mécanismes de soutien pour que votre famille et vous puissiez faire face aux tragédies que vous vivez régulièrement. » Nous n'avons pas ces ressources dans le secteur de la protection contre les incendies des Premières Nations, et c'est une lacune qui doit être comblée.

Quant au maintien en poste, nous vivons maintenant dans une société différente. Les gens ne se bousculent plus aux portes pour devenir pompiers volontaires et courir dans des immeubles en feu, mais, selon moi, ce que je viens de vous mentionner sont certains des plus grands défis auxquels font face notre collectivité et nombre d'autres Premières Nations de la région de l'Ontario.

La présidente: Nous devons passer à la prochaine série de questions.

La dernière série de questions va à M. le député Saganash.

M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins du premier groupe.

Je suis heureux que vous ayez tous les deux mentionné, monsieur Miller et monsieur Peters, des situations que je peux très bien comprendre. Je viens d'une collectivité éloignée du Nord, et nous entendrons plus tard le témoignage du chef des pompiers de ma propre collectivité.

Je comprends que le problème concernant les données est important et que nous devons aussi le régler si nous voulons vraiment protéger nos peuples et nos collectivités.

Vous avez mentionné la nécessité d'établir un cadre législatif relatif au signalement par les collectivités du nombre d'incendies, de décès, et ainsi de suite. Il est aussi important d'établir un plan stratégique national. Je comprends cela parfaitement.

Je souhaite que vous nous parliez tous les deux de certains des autres défis qui se posent aux collectivités. Je suis bien content de savoir aussi que vous avez visité de nombreuses collectivités en Ontario. Je me suis rendu dans les Maritimes. J'ai visité votre propre collectivité, d'ailleurs, l'été dernier. À mon arrivée, on m'a offert une caisse de homards en guise de bienvenue.

En ce qui a trait aux autres défis, comme l'infrastructure et l'équipement, ainsi que toutes les autres ressources et la formation, je suis parfaitement d'accord avec vous à cet égard. Votre collectivité semble être très bien organisée.

Selon vous, quels sont les défis qui restent à relever? La présente étude nous amènera à formuler des recommandations au gouvernement, et nous voulons nous assurer qu'elles cernent bien les besoins de nos collectivités.

M. Matt Miller: Mon épouse est originaire d'une collectivité des Premières Nations en région éloignée, et j'ai travaillé auparavant pour l'entreprise Ornge, qui assure des services d'ambulance aérienne pour les collectivités de l'Ontario accessibles seulement en avion. C'est de cette façon que j'ai vécu mon premier contact avec ces collectivités, donc, quand je m'y rends en visite, leur situation me touche beaucoup.

Les défis auxquels les collectivités situées dans le Nord font face sont beaucoup plus difficiles à relever que ceux qui se posent dans les régions semi-éloignées ou les régions du centre ou du sud de l'Ontario. Quand on doit faire quelque chose d'aussi simple que remplacer une ampoule brûlée sur le camion de pompier, il ne s'agit pas simplement de se rendre au magasin du coin pour se procurer une ampoule et effectuer le remplacement. Dans le Nord, il faut des semaines pour recevoir les pièces des véhicules d'urgence. Si, à la suite d'un incendie, une des tenues de feu ou des tenues d'intervention que nous utilisons est endommagée, quand nous l'envoyons pour réparation plus au sud, elle nous est retournée dans un délai de deux jours. Dans le Nord, les délais se comptent en semaines, et les frais s'élèvent à plusieurs milliers de dollars.

Les obstacles auxquels se heurtent les responsables dans les collectivités éloignées ou semi-éloignées pour être en mesure de fournir des services adéquats méritent d'être examinés attentivement, et il faut trouver des solutions en ce qui concerne l'aide financière essentielle et le financement. Il faut tenir compte des coûts liés à ces exigences de base.

J'habitais à Moosonee quand je travaillais chez Ornge. Cette collectivité était accessible par avion ou par train. Une pizza de marque Delissio coûtait 25 \$. Ce n'était qu'une pizza, et non un casque ou des gants de pompier ou un boyau d'incendie. Tout simplement une pizza. Quand il s'agit des collectivités situées encore plus au nord, comme Peawanuck, qui est une des collectivités situées les plus au nord en Ontario, une paire de gants de pompier qui se détaille habituellement 100 \$ en coûtera 600 \$, ou peut-être plus. Il faut en tenir compte.

Je souhaite parler de la formation, parce qu'il est ressorti de toutes mes discussions dans différentes collectivités semi-éloignées et éloignées des problèmes liés à la confiance. Nous parlons de confiance, de vérité et de réconciliation ici. À cause de tout ce que nous avons vécu comme membres des Premières Nations, au cours de différentes générations, nous avons des problèmes liés à la confiance, non seulement à l'endroit des responsables d'organismes gouvernementaux, mais aussi entre nous, au sein des collectivités. Pour que nous puissions reconstruire ces relations... Il m'a fallu un certain nombre de visites et de nombreuses heures de discussion pour que les gens croient enfin que je me souciais vraiment d'eux. C'est un des problèmes auxquels je fais face, et quand il s'agit de formation, je ne peux pas sélectionner quelques membres d'une collectivité des Premières Nations, les amener au sud, les former et croire que tout ira bien. C'est là-bas que nous devons nouer cette relation. Il faut qu'il y ait du mentorat. Il faut rebâtir la confiance.

Pour ce qui est d'être à l'aise, bon nombre des personnes à qui nous avons parlé ne veulent pas se rendre à Thunder Bay en raison du racisme dans cette ville. C'est ce qu'elles m'ont dit. J'ai moi-même vécu à Thunder Bay, donc quand les gens me disent qu'ils préféreraient suivre une formation dans une collectivité des Premières Nations, nous acceptons et demandons ce que nous pouvons faire. Nous possédons une école de formation, dans la réserve des Six Nations, mais elle est située très au sud. Nous avons recommandé de créer trois sites de formation dans différentes collectivités des Premières Nations: un au sud, un au centre et un autre dans la région de Sioux Lookout, par exemple dans la collectivité de lac Seul.

Bon nombre des personnes à qui nous avons parlé se sentaient très à l'aise de se rendre dans une autre collectivité des Premières Nations pour y suivre une formation donnée par un professionnel autochtone. Ce sont là des choses que nous avons examinées et pour lesquelles nous avons trouvé des solutions, et nous les avons intégrées dans notre plan stratégique.

Je ne veux pas prendre trop de temps pour répondre à votre question.

• (1645)

M. Romeo Saganash: Monsieur Peters, pouvez-vous nous faire part de vos commentaires?

M. Allan Peters: Le sous-financement est une question importante dans la région de l'Atlantique en ce qui concerne les casernes de pompier, les camions de pompier et même les tenues d'intervention. Dans certaines réserves, il faut d'abord sortir le camion de pompier et ensuite permettre aux pompiers d'aller chercher leur tenue d'intervention. Même dans cette situation, on expose les pompiers à des substances carcinogènes. Il est vraisemblable qu'il y aura des cas de cancer. Nous les exposons à ce risque. Dans les situations où nous intervenons en cas d'incendie et nous revenons avec notre tenue d'intervention, nous devrions appliquer les techniques appropriées. Nous ramenons les substances carcinogènes contenues dans des éléments qui sont en train de brûler

à l'intérieur de la maison incendiée. Ils se retrouvent sur nos tenues d'intervention, et tous les membres de la caserne y sont exposés.

En raison du manque de financement, nous n'avons pas le luxe de suivre les procédures opérationnelles normalisées, les PON, qui doivent être appliquées. La région de l'Atlantique manque cruellement de financement. Dans certaines casernes, les camions de pompier ont 20 ou 30 ans d'âge. Les responsables essaient de se débrouiller avec ce qu'ils ont. Quand vous sortez et regardez ce qui se passe, vous remarquez l'équipement moderne, et vous pouvez constater l'importance de notre retard.

Nous nous améliorons lentement. L'enthousiasme de certains des nouveaux pompiers qui se joignent à nous stimule les plus vieux, et ils mettent sur pied des campagnes de financement. Ils réussissent à acheter un peu plus d'équipement. Toutefois, après un certain temps, le cycle recommence. Le groupe vieillit, et il faut encore former les nouveaux.

M. Romeo Saganash: Je me demandais si nous avons reçu une copie du plan stratégique des chefs de l'Ontario. L'avons-nous reçu? J'aimerais avoir une copie.

La présidente: Avons-nous reçu une copie du plan stratégique?

M. Romeo Saganash: On en a fait mention...

M. Matt Miller: Je vais le transmettre.

La présidente: Très bien.

Merci beaucoup. Vous nous avez fourni beaucoup de renseignements à propos de vos domaines respectifs. Je vous remercie sincèrement.

Nous allons appeler le prochain groupe de témoins afin de poursuivre l'audience. Nous allons maintenant faire une pause.

• (1645)

_____ (Pause) _____

• (1650)

La présidente: Bienvenue. Je suis heureuse que vous soyez ici. Je remarque que le député Anandasangaree souhaite intervenir.

M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.): Madame la présidente, je me demandais si nous pouvions limiter les exposés de nos témoins à sept minutes et notre série de questions à cinq minutes, puisque nous n'avons pas beaucoup de temps.

La présidente: Sommes-nous d'accord pour limiter les exposés à sept minutes?

Allez-y, madame McLeod.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Si les témoins le peuvent, nous serions heureux de recevoir des documents fournissant des renseignements supplémentaires, que nous allons nous assurer de lire. Malheureusement, nous avons été interrompus par des votes. S'il y a quelque chose d'essentiel, je ne veux pas à tout prix appliquer cette règle.

• (1655)

La présidente: Allez-y, monsieur Saganash.

M. Romeo Saganash: Je me sens un peu mal pour nos témoins qui devront essayer de limiter la durée de leur intervention, surtout en sachant que M. Saganash Stringer est arrivé de Waswanipi hier soir. La route est plutôt longue seulement pour...

La présidente: Si possible, essayez de raccourcir vos exposés.

Nous avons des représentants des Micmacs au téléphone. Monsieur Franklin Condo, nous entendez-vous?

M. Franklin Condo (directeur de la sécurité publique, Micmacs of Gesgapegiag): Oui.

Je suis Franklin Condo, directeur de la sécurité publique à Gesgapegiag.

La présidente: Bonjour. Nous sommes à Ottawa, sur le territoire non cédé de la nation algonquine. Nous allons commencer les témoignages, qui dureront environ sept minutes. Nous vous demandons d'essayer d'être concis. Si votre mémoire dépasse le temps prévu, ou si vous avez un mémoire, veuillez nous le transmettre. Vous pouvez envoyer le document par courriel ou le remettre au greffier. Nous vous en saurions gré.

Nous commençons par Timothy Saganash Stringer, qui représente les Cris. Il semble que ce nom de famille est très répandu.

M. Timothy Saganash Stringer (chef des pompiers, Cree First Nation of Waswanipi Fire Department): Merci beaucoup, madame la présidente, de m'accorder l'honneur d'être présent ici. *Wachiya*. Bonjour. *Hello*.

Je représente ici aujourd'hui la nation crie de Waswanipi. J'avais préparé un document PowerPoint, mais je n'ai été informé que ce jeudi soir de ma comparution, donc, même si j'ai fait du mieux que j'ai pu, je n'ai pas réussi à transmettre le document à temps. Je vais simplement consulter des notes. J'ai remis une copie à M. MacPherson pour qu'il puisse le distribuer après.

Je m'appelle Timothy Saganash Stringer. Je suis le chef des pompiers de Waswanipi. J'occupe cette fonction depuis cinq ans. Je possède la certification de pompier, de niveaux 1 et 2, depuis 15 ans, et j'ai aussi suivi de nombreux cours à l'intention des instructeurs et des officiers pompiers, qui sont des formations très importantes.

En 2003, j'ai obtenu mon diplôme en Alberta. Je suis originaire du Québec. J'ai suivi ma formation en Alberta parce que, au Québec, les cours sont principalement offerts en français. Comme Cris, nous cherchons un endroit qui possède d'excellents équipements de sauvetage pour nous permettre d'avoir des compétences pratiques et de vivre une expérience proche de la réalité. Nous sommes allés au Lakeland College à Vermilion, en Alberta. On y offre un programme sur la sécurité incendie. C'est pourquoi j'y ai suivi ma formation.

J'avais comme but de devenir un pompier depuis mon enfance. Donc, me voici aujourd'hui, à la Chambre. Je vous remercie de nouveau de me recevoir. Je suis honoré.

À Waswanipi, nous nous assurons que tous nos pompiers volontaires connaissent notre énoncé de mission, qui vise à protéger notre collectivité à tout moment, en tout lieu. Cet énoncé est le suivant: « Grâce à leur dévouement et à leur professionnalisme, les membres du service d'incendie de Waswanipi s'occupent et prennent soin des vies, des biens et de l'environnement de leur collectivité au moyen d'interventions, d'une formation complète et d'activités d'éducation du public et de prévention des incendies. »

La collectivité de Waswanipi est située dans le Nord du Québec, tout juste passé le 49^e parallèle. Nous comptons une population d'environ 2 500 personnes, qui comprend des médecins, des enseignants et des personnes qui viennent de l'extérieur pour apporter leur aide. Notre service des incendies est composé de cinq employés à temps plein — le chef des pompiers, le chef adjoint des pompiers, un agent de prévention des incendies et deux capitaines — ainsi que d'employés contractuels que nous embauchons grâce à un programme spécial. Nous avons aussi 15 pompiers volontaires.

J'aurais aimé pouvoir projeter la carte ici. J'ai une belle petite carte. Vous la verrez après. Nous sommes situés à environ 122 kilomètres au nord d'une autre collectivité, donc le délai

d'intervention pour obtenir de l'aide est trop long. Les intervenants de cette collectivité arriveraient à temps pour nous aider à ranger nos boyaux d'incendie. Il y a une autre collectivité, Chapais, située à 93 kilomètres au nord. Encore une fois, si un incendie se déclare dans une maison ou si nous avons besoin de plus de personnel pour nous aider, nous devons nous débrouiller seuls. Nous devons vraiment y arriver seuls.

J'ai aussi une autre belle image de l'ensemble de la province du Québec, où sont indiquées toutes les collectivités autochtones, les collectivités crie. La collectivité de Whapmagoostui est isolée. Elle est liée avec les Inuits. Aucune route ne s'y rend en ce moment. Comme vous pouvez l'imaginer, quand un véhicule doit être réparé, eh bien, on doit l'expédier par bateau et attendre trois ou quatre mois pour qu'il soit retourné. C'est un important... Il faut trouver une solution à ce genre de situations.

Vous devez prendre l'avion pour vous rendre à Chisasibi, la collectivité suivante. Si vous ajoutez environ deux heures de plus, vous arrivez à Wemindji, et environ deux heures de plus, à Eastmain. Vers l'intérieur des terres, il y a la collectivité de Nemaska. Encore une fois, dans la partie sud de la baie James, on trouve la collectivité de Waskaganish. Notre collectivité, Waswanipi, est celle de la nation Crie qui est située le plus au sud. Au nord-est de notre collectivité se trouvent Oujé-Bougoumou et Mistissini. Nous sommes situés à environ deux ou trois heures de trajet de chacune d'elles.

Il m'a fallu sept heures pour arriver jusqu'ici. Tous les fabricants sont installés près de Montréal, Ottawa et Toronto. Chaque fois qu'une de ces collectivités doit faire réparer un camion... comme vous pouvez l'imaginer, si vous habitez très au nord, il faut entre 15 et 20 heures pour venir avec un camion de pompier. Comme les témoins précédents — mes frères micmacs — l'ont dit, pour changer une ampoule, c'est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît. C'est une tâche importante. Il ne devrait pas en être ainsi; malheureusement, c'est le cas.

Mon service d'incendie dispose de quatre véhicules d'urgence: une camionnette pour les premiers intervenants; un camion à échelle aérienne fabriqué en 2011; un camion-pompe, fabriqué en 2000, dont la citerne contient un grand volume d'eau; et un véhicule de secours qui est muni de beaucoup d'outils d'urgence. Nous sommes très chanceux dans ma région.

• (1700)

Je peux imaginer que, dans d'autres services... J'ai visité au Canada d'autres services, où on a qu'un simple garage et un camion auquel on ne touche pas, ou bien trois tenues de feu, et c'est tout. Voilà le service des incendies. Nous profitons d'un peu de soutien de la part du gouvernement fédéral et de notre administration régionale en raison de l'activité minière, forestière et hydroélectrique.

Notre service des incendies a d'autres besoins que nous avons cernés. Tous les chefs des pompiers de ma région se réunissent au moins quatre fois par année simplement pour aborder les problèmes et nos buts afin d'améliorer notre service. Nous avons établi certains besoins, comme des bateaux de sauvetage. Il est difficile pour nous d'obtenir ces bateaux. Nous avons de grands lacs. La baie James est directement sur la côte, et nous n'avons même pas de bateau de sauvetage.

Quant aux motoneiges, certains services se sont battus et en ont obtenu, mais notre service lutte pour tenter d'obtenir ce type d'équipement de sauvetage. C'est difficile. Nous recevons beaucoup de neige. Chez nous, l'hiver dure neuf mois.

On a également besoin de quatre-roues. Beaucoup des routes sont rurales et ne sont pas pavées. Nous avons besoin de quatre-roues pour nous rendre aux campements des gens et tenter d'y accéder au moyen de traîneaux de sauvetage à des fins de recherche et sauvetage.

Nous avons également besoin de véhicules tout-terrain spécialisés. Il pourrait s'agir de divers véhicules et de leur équipement. Nous avons besoin d'un camion-citerne qui pourrait contenir beaucoup d'eau. Dans notre collectivité, nous avons la chance d'avoir des bornes-fontaines, mais elles ne vont pas jusqu'à notre dépotoir. Nous avons beaucoup d'incendies au dépotoir, malheureusement, et d'incendies de forêt dans la région.

J'ai une belle image de mon organigramme — le chef des pompiers, le chef adjoint des pompiers, l'agent de prévention des incendies, deux capitaines, deux lieutenants et, en dessous, les pompiers volontaires —, mais, quand j'ai commencé, j'étais seul. J'étais l'unique personne à assurer la prévention des incendies et à entretenir le camion. J'ai lutté avec ma bande — ou plutôt, nous avons travaillé ensemble —, et il a été avantageux d'employer plus de gens afin de leur remettre des prix pour qu'ils restent avec nous, mais le fait de les maintenir en poste par après est un autre défi en soi. Ils en font l'essai pendant un an, puis décident que ce n'est pas pour eux. Nous avons besoin de travailleurs dans nos services.

Je suis vraiment reconnaissant envers les volontaires, même si, tout comme le représentant de la collectivité qui a témoigné avant moi, je peux vous dire qu'il est difficile de recruter des volontaires dans une population de 2 500 personnes. Tout le monde ne veut pas être pompier. Nous tentons constamment d'encourager les gens et de travailler avec eux afin de leur remettre des prix pour qu'ils restent avec nous, mais le fait de les maintenir en poste par après est un autre défi en soi. Ils en font l'essai pendant un an, puis décident que ce n'est pas pour eux. Nous avons besoin de travailleurs dans nos services.

Il y a quelques minutes, j'étais dehors en train de parler avec mon capitaine, Terrence Dixon. Il me disait qu'on nous demande de fournir certains services dans la collectivité, mais que nous n'avons personne en disponibilité. Actuellement, ils ne sont que quatre. Nous ne devrions pas avoir ce problème.

Dans mon service, de nos 23 hommes et femmes — et nous avons aussi des femmes, ce dont nous sommes très fiers —, la plupart sont âgés de moins de 25 ans. Au sein de mon service, il est rare qu'une personne puisse affirmer qu'elle est pompier depuis plus de cinq ans. J'ai aussi travaillé sur la Rive-Sud de Montréal, à Saint-Basile, et il y a des pompiers qui sont âgés de 30, 40 et 50 ans, et ces vétérans ont beaucoup à enseigner aux jeunes. C'était le plus important, et je me suis demandé pourquoi... J'ai tenté de recruter des personnes qui possèdent un permis, car nous ne sommes que cinq dans le service à en posséder un, et c'est très difficile. C'est un autre défi dans le Nord que d'amener les gens à aller obtenir leur permis, car c'est à une heure et demie de distance. Il faut parcourir cette distance deux fois, en plus du temps nécessaire pour suivre son cours de conduite. Aujourd'hui, quand on va au bureau des permis de conduire, il faut suivre tous les cours avant de... C'est beaucoup de temps, c'est beaucoup d'argent, et c'est loin, alors voilà pourquoi c'est un autre combat pour nous que d'obtenir des permis dans les collectivités.

J'ai ici une diapositive qui montre le salaire moyen des chefs des pompiers ou du personnel de service des incendies en général. Il est inférieur de 20 000 \$ au salaire minimum applicable à beaucoup de ces postes. Pourquoi une personne de 40 ans ne veut-elle pas travailler au service des incendies? Parce que nous ne pouvons même pas la payer. Elle peut être concierge ailleurs et faire plus

d'argent, malheureusement. Pour 15 \$ l'heure, elle met sa vie en jeu et absorbe toutes ces toxines. Essentiellement, on se joint au service des incendies et on développe un cancer une fois qu'on prend sa retraite, malheureusement. C'est le nouveau...

J'essaie d'accélérer l'exposé. J'ai une liste de mes employés accrédités...

• (1705)

La présidente: Vous devez effectivement conclure, mon cher.

M. Timothy Saganash Stringer: J'ai exposé certains des défis dès le départ.

Le système 911 n'est pas en place dans nos collectivités. Il faut connaître le numéro du service des incendies et celui du service de police. Si on passe par une collectivité en voiture et qu'on ne connaît pas les numéros, comment va-t-on être en sécurité, si on a un accident? Si on compose le 911, on va faire venir une personne d'un endroit situé à trois heures de distance.

J'aurais voulu disposer de plus de temps pour m'adresser à vous tous aujourd'hui.

La présidente: Nous aurons un peu plus de temps au moment des questions.

M. Timothy Saganash Stringer: Parfait. D'accord.

La présidente: Ne perdez pas le fil, car vous avez beaucoup d'excellents arguments.

Passons au deuxième témoin. Je suis désolée de vous presser, mais nous devons entendre le témoignage des Micmacs.

Franklin, êtes-vous toujours là?

M. Franklin Condo: Oui, je suis là.

La présidente: D'accord, allez-y.

M. Franklin Condo: Vous m'avez pris par surprise parce que je ne savais pas quel était le but de la téléconférence, mais je vais faire de mon mieux pour présenter mon exposé.

Je m'appelle Franklin Condo, et j'ai une expérience de 25 ans dans les services de police et de 23 ans en tant que pompier volontaire. Nous avons commencé en 1995 avec un petit groupe d'hommes. Nous avons reçu une formation. Des gens sont venus de Québec après que nous avons eu un incendie tragique dans lequel une dame et deux ou trois de ses enfants sont décédés, car nous n'avions pas de service des incendies, à l'époque. C'était une ville voisine, Maria, qui assurait le service dans notre secteur, et il lui a fallu environ 15 à 20 minutes avant de pouvoir arriver ici.

Après cet événement, il a été décidé que nous allions établir notre service des incendies et, à partir de ce moment-là, nous avons formé 10 pompiers volontaires. Après, ils ont lentement perdu intérêt, puis nous avons tenté d'en recruter d'autres, mais nous avions de la difficulté. Nous sommes revenus à 10, mais ces pompiers ne sont pas pleinement qualifiés, car la formation devait être offerte ici. Nous avons eu des problèmes pour ce qui est d'obtenir la formation dans une collectivité anglophone, ici. Nous ne pouvons pas assister à la formation donnée en français. Il est possible de suivre cette formation, mais nos hommes ne parlent pas cette langue, alors c'est un autre obstacle auquel nous faisons face.

Nous avons un chef des pompiers. Il travaille à temps partiel, mais, lorsqu'un incendie se déclare, il est là, et, en même temps, il est aussi notre agent de prévention des incendies. Personne n'est affecté précisément à la prévention des incendies, et notre population est d'environ 700 personnes. Nous avons un camion-citerne qui est là depuis 1995, et je ne sais pas quelle est la durée de vie d'un camion de pompiers. Je pense que c'est 20 ans, alors nous devons bientôt le changer.

En ce qui concerne l'équipement, nous avons acheté de nouvelles tenues de feu il n'y a pas très longtemps — peut-être l'an dernier —, car ces articles étaient désuets, eux aussi. Je pense que nous les avons depuis 2003, alors nous en avons obtenu des flambant neuf l'an dernier. À part cela, nous avons un poste d'incendie. Il est petit, mais il fait l'affaire.

Un autre problème auquel nous faisons face tient au fait que deux extrémités de notre collectivité ne sont pas dotées de bornes-fontaines et que nous n'avons pas de camion-citerne. Le seul camion de pompiers que nous avons est celui de 900 gallons, et 900 gallons... On dit que c'est 100 gallons par minute, alors nous ne disposons que de 9 minutes pour combattre le feu. Ensuite, nous devons téléphoner aux pompiers de la ville voisine, c'est-à-dire Maria, mais il pourrait leur falloir de 15 à 20 minutes pour arriver ici. Entre-temps, si nous utilisons la totalité de ces 900 gallons en 9 minutes, au moment où ils arriveront, nous n'aurons pas eu d'eau pendant 11 minutes.

C'est à peu près tout pour moi.

• (1710)

La présidente: D'accord. Nous reviendrons vous poser des questions très bientôt.

Accueillons notre dernier témoin, la chef Matilda Ramjattan.

Bienvenue.

Chef Matilda Ramjattan (Première nation de Lennox Island): Merci, madame la présidente, de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité. Je voudrais souligner que nous nous trouvons sur un territoire algonquin non cédé.

Je suis la chef Matilda Ramjattan. Je viens de la petite collectivité de Lennox Island. Nous comptons un peu plus de 1 000 membres. Environ la moitié de ces personnes vivent dans la réserve. Lennox Island est l'une des deux nations autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard.

Notre collectivité comporte trois réserves. L'une est peuplée. Abegweit compte trois réserves, et elles sont toutes peuplées. Nous sommes situés dans la partie ouest de l'île, et ces réserves sont dans la partie est. Leur collectivité n'est pas dotée d'un service de sécurité incendie. Il y a des volontaires dans d'autres collectivités.

Dans la mienne, nous sommes dotés d'un service d'incendie depuis environ 40 ans. Il a commencé par de simples petits sacs à dos remplis d'eau. Après qu'un incendie a brûlé une maison où vivaient 13 personnes, qui ont ensuite toutes été sans-abri et réparties partout dans l'île, les hommes ont décidé qu'ils devaient faire quelque chose. Ils ont été en mesure de mettre sur pied leur service d'incendie à l'aide de quelques hommes, uniquement au moyen de ces sacs à dos.

Maintenant, dans notre collectivité, nous comptons 24 pompiers volontaires au total. Quatorze d'entre eux sont des premiers intervenants médicaux. Nous avons deux opérateurs de pompes accrédités. Nous avons trois chauffeurs possédant un permis, ce qui, encore une fois, pose problème, car notre collectivité en est une de pêche, et, s'ils sont en train de pêcher... Quelqu'un doit conduire ce camion, mais nous n'avons que trois chauffeurs. Nous avons un

pompiers de niveau 1, alors la formation pose assurément problème. Le chef des pompiers achève actuellement sa formation de sensibilisation aux matières dangereuses, car, lorsqu'il a suivi sa formation, ce n'était pas obligatoire, mais ça l'est maintenant.

Nous devons assurément travailler sur certaines infrastructures également. Nous avons aussi besoin d'autres choses, comme un nouveau camion-pompe et un véhicule tout-terrain.

Je vais vous montrer rapidement une photographie de notre collectivité. Elle a la forme d'une côtelette de porc. Je vais vous montrer où la plupart d'entre nous vivent. Nous voudrions avoir des chemins forestiers de défense, parce que, même s'il y a des sentiers pédestres, nous ne pouvons pas y aller en camion. Nous sommes une île au large de l'Île-du-Prince-Édouard, et la ville la plus proche se trouve à environ 55 kilomètres. Nous fonctionnons grâce à une aide mutuelle dans un rayon de 50 kilomètres.

Le nombre de nos premiers intervenants médicaux est passé de 3 à 14, et il s'agit d'hommes et de femmes. L'an dernier, ils ont répondu à environ 200 appels, dont 30 concernaient l'aide mutuelle. Le problème tient au fait que nos gens sont des volontaires, et les ressources qui leur sont destinées, même s'ils veulent beaucoup aider... Nous sommes une collectivité isolée. Si nous ne fournissons pas d'aide, nous n'en recevrons pas. On sait que c'est arrivé dans d'autres collectivités; on refuse d'intervenir parce que quelqu'un n'a pas payé la note ou quelque chose et que les fonds ont été retenus quelque part.

En été, au printemps et à l'automne, il est facile d'accéder à notre collectivité, mais nous sommes isolés durant les mois d'hiver. Même notre pont se remplit parfois dans une telle mesure que nous ne pouvons pas sortir de la réserve, alors il peut être difficile d'obtenir une intervention d'urgence dans des situations d'ordre médical durant les mois d'hiver.

Nous connaissons nous aussi beaucoup des problèmes qui ont déjà été abordés, mais je voulais également souligner qu'il ne s'agit pas que de sécurité incendie. Il est question de la gestion des urgences. À ce sujet, dans l'Atlantique, en collaboration avec la Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons reçu un coordonnateur de la gestion des urgences en santé qui a contribué à renforcer les capacités au sein de nos collectivités. Nous nous sommes également adressés au réseau de logement et d'infrastructure, à l'échelon de l'Atlantic Policy Congress, ce qui a contribué à renforcer les capacités de toutes les Premières Nations de la région.

• (1715)

Ce financement a été réduit, alors, personne n'occupe ce poste, à présent. Il n'y a plus rien. Je crois que le fait de contribuer à renforcer au sein de la région les capacités de gestion des urgences et de gestion des urgences en santé pourrait constituer un réel atout. Nous avons dû mettre un refuge sur pied en 2010, quand l'eau est montée rapidement et qu'il y a eu une tempête de verglas, comme vous le savez. Nous avons dû ouvrir notre centre d'accueil, et il est très difficile d'offrir des soins 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, quand on ne dispose pas des personnes qualifiées pour gérer cette situation. C'est ce que nous avons découvert. Du point de vue des infrastructures, nous avons utilisé l'école, qui avait été désignée dans notre plan d'urgence. Toutefois, quand nous sommes allés l'utiliser et que nous y avons accueilli tous ces gens, les chasses d'eau des salles de bain ne fonctionnaient pas parce qu'il n'y avait pas d'électricité et que notre génératrice ne fournissait que le minimum d'électricité. Ce genre de choses est problématique, car, lorsqu'il y a une panne d'électricité, il y a un minimum d'électricité, seulement pour le chauffage et l'éclairage, et les prises ne fonctionnent pas. Tous ces enfants et personnes âgées sont dans le centre, et on court à la catastrophe.

Même s'il est question de sécurité incendie en général, si on voit plus large, la gestion des urgences nécessite généralement davantage de renforcement des capacités au sein de nos collectivités, et nous avons besoin de quelqu'un dans nos collectivités pour le faire.

Au sein de ma collectivité, nous n'avons pas de salaire pour notre service des incendies. Nous recevons 25 000 \$ pour ce service. C'est pas mal tout. Cette somme doit couvrir l'éclairage, le chauffage et l'entretien du camion et je ne sais quoi. Nous avons besoin d'une nouvelle bâtisse.

Les problèmes s'accumulent. Nous tentons de faire de notre mieux avec ce que nous avons, mais nous avons assurément besoin d'aide, car nous allons tout simplement nous effondrer. Comme cet homme vient tout juste de le déclarer, nous faisons de notre mieux avec ce que nous avons, mais les volontaires pourraient finir par nous laisser tomber, et c'est quelque chose à quoi nous devons continuer de prêter attention en général.

La présidente: Merci.

Chef Matilda Ramjattan: Mes sept minutes sont-elles écoulées? J'ai essayé de parler très vite.

La présidente: Vous avez essayé si fort que vous avez obtenu un petit supplément.

Passons aux questions. Il ne nous reste presque plus de temps. Si nous ne nous en tenons pas à des questions de cinq minutes, nous n'arriverons pas à terminer pour 17 h 30.

• (1720)

M. Gary Anandasangaree: Madame la présidente, je vais proposer que nous procédions à des séries de questions de cinq minutes et qu'au-delà de 17 h 30, il n'y ait plus de votes ni de motions. Certains députés doivent aller respecter d'autres engagements.

La présidente: D'accord. Nous commençons par vous, alors monsieur le député Anandasangaree, allez-y, s'il vous plaît.

M. Gary Anandasangaree: Merci, madame la présidente.

Je vous remercie, chers témoins, de vous être joints à nous. Je sais que nous avons été retardés en raison du vote, alors je m'excuse de la contrainte de temps aujourd'hui.

Je veux aborder la proposition de créer un poste de commissaire autochtone des incendies. Je voudrais obtenir vos commentaires quant au rôle que vous pensez qu'il jouerait et savoir comment vous estimez qu'un bureau du commissaire des incendies pourrait appuyer le travail que vous faites à l'échelle locale. La question s'adresse à vous tous.

M. Timothy Saganash Stringer: Je pense qu'il serait extrêmement avantageux d'avoir un commissaire autochtone des incendies. Cette personne pourrait effectuer beaucoup d'études de cas et de vérifications partout au Canada, pas seulement dans certaines régions, et déterminer si nous répondons au moins à l'exigence minimale en tant que service essentiel. Je suis certain qu'il y a un déséquilibre, actuellement.

Certains services ont une bonne longueur d'avance, et d'autres accusent beaucoup de retard, alors il pourrait s'agir de l'un des éléments principaux. Une fois que nous aurons atteint cette norme minimale, nous devons continuer de faire des efforts, de nous améliorer et d'apprendre à mieux assurer la sécurité de toutes les collectivités dans l'ensemble du pays. Autochtones ou pas, cela n'a pas d'importance. Nous méritons tous de jouir de la protection minimale et de pouvoir dormir en sachant que nos enfants vont se réveiller le lendemain.

Chef Matilda Ramjattan: Je pense que le fait d'avoir un commissaire des incendies contribuerait assurément à l'établissement de certaines normes touchant la sécurité incendie dans les maisons ainsi que la façon dont nous pouvons soutenir notre personnel. Quand il y a eu un incendie dans notre centre de santé, les membres du personnel ne savaient pas comment l'éteindre, alors nous avons dû envoyer le chef des pompiers pour qu'il leur enseigne.

Pour ce qui est des normes, je sais que l'un des incendies que nous avons combattus était à l'intérieur du toit de la maison. Nous n'avions pas pu remplacer la chaudière parce que nous ne pouvions pas en faire entrer une. Il n'y avait qu'un vide sanitaire, alors, au lieu d'insérer une chaudière, nous avons installé des appareils de chauffage mural. Je pense que ces appareils ont causé une tension excessive dans les vieux câbles parce qu'il s'agissait d'une vieille maison de 30 ans. L'installation de ces nouveaux appareils a sollicité de manière excessive les canalisations électriques, et l'incendie a éclaté dans le toit.

Je pense que ce genre de choses contribuent à nous sensibiliser. Même dans le cadre de la planification, nos Premières Nations doivent pouvoir savoir ce qu'il faut garder à l'esprit au moment de construire quelque chose ou quoi surveiller si nous rénovons nos vieilles maisons. Nous avons assurément besoin de normes.

M. Franklin Condo: Oui, c'est aussi pour améliorer les normes du point de vue des codes du bâtiment et des codes de prévention des incendies. Actuellement, je pense que nous ne respectons les codes de prévention des incendies dans aucun édifice public ni même dans les maisons. Il y a des choses qui s'entassent à l'entrée. Quand on se rend à un rassemblement, on ne voit aucun panneau de sortie ni quoi que ce soit de ce genre. Par ailleurs, en hiver, on pousse la neige vers les portes. Si un commissaire des incendies venait présenter des normes, nous n'aurions d'autre choix que de les respecter.

La présidente: Nous passons au suivant.

Nous cédon la parole au député Waugh.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Merci, madame la présidente.

Je veux remercier chacun d'entre vous de votre présence.

Une des choses dont nous n'avons pas beaucoup parlé ici... Certains d'entre vous ont soulevé la question.

Vous avez 14 intervenants médicaux. Vous avez de la chance, Matilda.

• (1725)

Chef Matilda Ramjattan: Cinq d'entre eux sont actuellement en béquilles. Je ne sais pas ce que nous pouvons leur soutirer de plus. Nous prenons ce que nous pouvons obtenir.

M. Kevin Waugh: En ce qui concerne la formation sur les dangers, certains ont parlé du cancer, de l'amiante, des substances auxquelles on est exposé lorsqu'on entre dans un bâtiment. Vous n'avez aucune idée des produits chimiques qui s'y trouvent.

Nous gérons cette situation à l'échelon municipal, et des employés sont là 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, mais ils ne sont pas nombreux.

Timothy, je veux seulement vous dire que votre énoncé de mission est excellent: protéger à tout moment, à tout endroit. Mettre les gens d'abord, mais, parfois, la priorité doit aller à nos pompiers, et je suis vraiment préoccupé à ce sujet.

Je veux que vous formuliez tous un commentaire. Nous allons commencer par vous, Timothy, car nous voyons trop de personnes de 42 et de 43 ans dans des rubriques nécrologiques indiquant qu'elles ont été pompier pendant 15 à 20 ans.

M. Timothy Saganash Stringer: Chaque année, la NFPA établit des normes. Nous commençons à avoir toutes sortes de statistiques qui remontent aux années 1950. Auparavant, les pompiers se disaient: « Je suis un dur à cuire. Je peux entrer là-dedans sans porter d'appareil respiratoire autonome. » Les gens ont commencé à dire: « Hé! On ne le voit plus. Pourquoi? C'était probablement la fois où... » Toutes ces statistiques arrivent, et on tente d'améliorer l'équipement, même la cagoule qu'on se met sur la tête. On met maintenant une doublure à l'intérieur de cette pièce d'équipement. Bien entendu, la modification a été apportée dans le but de l'améliorer, alors le prix de cet article a tout simplement quadruplé. Encore une fois, on en revient au prix. Il faut investir dans la sécurité de ses pompiers.

La première chose que j'ai faite, c'était de m'assurer que les tenues de feu de mon service respectaient le code. Au moins 20 d'entre elles étaient hors service, car il y a une date d'expiration après 10 ans. Beaucoup d'entre elles avaient plus de 12 ou 15 ans. La première mesure que j'ai prise concernait la santé de mes propres hommes et consistait à m'assurer qu'ils disposaient d'appareils respiratoires appropriés faisant l'objet d'essais hydrostatiques et de l'équipement approprié pour résister aux incendies et aux produits chimiques. Tout cela coûte de l'argent. Dans le cadre de tout ce qu'on fait, si on veut que plus de gens participent, cela coûte de l'argent. Si on veut avoir de l'équipement qui fonctionne, un équipement qui est efficace, cela coûte de l'argent.

M. Kevin Waugh: Il est assez difficile de se porter volontaire quand on sait qu'on pourrait ne pas disposer d'un équipement adéquat, n'est-ce pas?

M. Timothy Saganash Stringer: Oui, et, quand nous donnons cette formation, nous faisons savoir aux participants qu'il y a des risques de cancer, alors je pense que cela pourrait faire fuir beaucoup de volontaires. Pourquoi me porterais-je volontaire pour faire quelque chose qui va me faire du mal à long terme?

Chef Matilda Ramjattan: Je sais que, dans notre collectivité, nous avons eu des problèmes liés au simple fait de tenter de garder nos appareils respiratoires autonomes afin que les pompiers puissent respirer. Nous avons un système — un système en cascade —, un

modèle de 1986, mais il a récemment été mis hors service par l'inspecteur qui vient faire un tour. Il a dit: « Oh là là, vous ne pouvez pas utiliser cela. » Nous dépendons maintenant du service d'à côté pour qu'il nous aide à obtenir de l'oxygène. Cela lui coûte 1 000 \$ seulement pour remplacer le sien. Si ses pompiers doivent répondre à des appels, ils veulent s'assurer d'en avoir, alors ils ne veulent plus que nous y remplissions nos bombes, et nous devons aller plus loin.

Assurément, c'est la sécurité d'abord. Nous l'affirmons, mais, en réalité, dans quelle mesure pouvons-nous être en sécurité? Dans nos collectivités, nous sauvons nos grands-mères, nos grands-pères, nos oncles, nos tantes, peut-être nos propres enfants, et c'est une communauté tissée très serrée. Nous le ferons de toute manière afin de sauver nos enfants et nos familles, mais nous ne devrions pas avoir à nous mettre dans cette situation où nous sommes à risque.

La présidente: Franklin est de retour par téléconférence.

M. Kevin Waugh: Franklin, nous abordons simplement les dangers liés au fait d'être pompier. Nous voyons davantage de produits chimiques. Beaucoup de pompiers entrent dans des immeubles sans avoir aucune idée de ce qu'ils contiennent, de l'amiante et ainsi de suite. J'ai inscrit ici que vous êtes un volontaire depuis 23 ans et que vous luttez comme tous les autres pour tenter d'obtenir des volontaires. Je ne sais pas si vous avez entendu ma déclaration préliminaire, mais pourquoi me porterais-je volontaire si je sais que dans 10 ou 15 ans, je pourrais avoir le cancer pour cette raison?

• (1730)

M. Franklin Condo: Le fait est, par ici, que nous avons de la difficulté à recruter des volontaires parce que nous ne sommes pas payés pour être pompiers. Je pense que le budget est trop petit. Nous n'avons pas les fonds nécessaires pour payer les pompiers. Au début, nous étions payés, mais, après, notre banque a tout arrêté, puis tout le monde s'est désintéressé du service. Maintenant, ils vont et ils viennent. Nous avons encore 10 pompiers, mais ils vont et viennent, et, parfois, nous pourrions peut-être en avoir 3 ou 4. Nous n'avons pas les 10 en même temps tout le temps. Il s'agit du plus gros problème auquel nous faisons face par ici.

Du point de vue de l'équipement, nous n'avons acheté l'autopompe que l'an dernier, et les appareils respiratoires autonomes sont tous flambant neuf. Même si nous disposons d'un équipement tout neuf, nous n'avons pas les pompiers pour nous en servir. Si un incendie majeur se déclarait, bien sûr, notre collectivité comporte beaucoup d'observateurs qui veulent aider, mais, si un incendie ou un événement majeur survenait, des problèmes de sécurité entreraient en ligne de compte, alors c'est une autre raison.

M. Kevin Waugh: Bien. Merci. Mon temps de parole est écoulé.

M. Franklin Condo: Comme je l'ai dit, dans le cas du camion de pompier, la durée de vie est supérieure à 20 ans, alors nous envisageons la possibilité que, si quelque chose se produit, il puisse tomber en panne durant un incendie, et voilà.

La présidente: Nous allons conclure avec le député Saganash.

M. Romeo Saganash: De combien de temps est-ce que je dispose? Une minute?

La présidente: Nous acceptons de vous accorder cinq minutes. Certains députés doivent partir, mais allez-y.

M. Romeo Saganash: Merci, madame la présidente, et je remercie les témoins également. Vous avez effleuré beaucoup de sujets dont ont parlé les témoins du groupe précédent, alors je pense que nous avons abordé...

Je veux d'abord mentionner ceci, madame la présidente: je pense que Timothy est le deuxième Saganash à avoir jamais comparu devant le Comité. Je sais qu'il semblait un peu nerveux, hier, quand je lui ai parlé, mais permettez-moi de lui dire qu'il s'est bien débrouillé.

J'ai seulement une question très rapide à poser au sujet de la prévention. Timothy, je sais que vos hommes et vous assurez la prévention au sein de la collectivité, plus particulièrement auprès des aînés. Je vous ai raconté l'histoire de la première fois que ma mère a vécu dans une maison. Elle ne savait pas ce qu'était un thermostat, et elle l'a réglé à la plus haute température. Quand il se mettait à faire trop chaud dans la maison, elle ouvrait les fenêtres au lieu d'abaisser le thermostat.

Quels genres de choses faites-vous dans la collectivité à cet égard?

M. Timothy Saganash Stringer: Merci, monsieur Saganash.

Oui, nous avons des programmes de prévention des incendies. Notre collectivité compte un agent de prévention des incendies, M. John Sanipass, qui regrette de ne pas avoir pu se présenter aujourd'hui. Nous ne pouvons pas simplement remettre une brochure à nos aînés, car leur langue maternelle est autochtone: le cri. Toutes les choses, tous les documents qu'on peut obtenir en ligne, sont en anglais ou en français. Il n'est pas raisonnable que de demander à une personne de 80 ans de se présenter à la caserne afin que nous puissions lui enseigner quelque chose, alors nous faisons l'effort de frapper à sa porte et de lui demander si elle veut bien nous permettre d'entrer pour lui enseigner comment utiliser des choses comme les thermostats. Ces gens n'ont pas grandi avec des thermostats. Si on installe ces dispositifs une fois qu'ils sont âgés de 60 ans, ils n'y seront pas habitués.

Les extincteurs sont une autre chose. Si les gens n'en ont pas, nous leur en apportons et leur montrons comment les utiliser. Tenez ceci, appuyez sur cela, et visez la base. Voilà certaines des choses que nous faisons lorsque nous effectuons nos visites à domicile. Nous tentons de tenir compte de notre public, qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes de 20 ans ou d'aînés.

Un autre projet dont nous étions très fiers l'été dernier, c'était notre participation au programme de prévention des incendies Fire Smart. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler, mais nous sommes la

première collectivité du Québec — autochtone ou non — à mettre en oeuvre ce programme. Il s'agit d'un exploit assez important. Nous avons travaillé en collaboration avec l'organisme de lutte contre les incendies de forêt du Québec, c'est-à-dire la SOPFEU, la Société de protection des forêts contre le feu.

Essentiellement, nous avons fait du porte-à-porte et sommes allés dans la cour des gens pour leur dire comment corder leur bois et nous assurer que leur gazon est tondu. Les incendies de forêt sont inévitables. Il finira par y en avoir, et il y en a eu. Oui, touchons du bois. Un incendie de forêt éclatera, et, si cela se produit, nous voulons nous assurer d'être prêts. C'est quelque chose de continu, et j'encourage les autres collectivités à nous emboîter le pas.

J'ai eu la grande chance de travailler avec la SOPFEU à cet égard, et c'est quelque chose dont je suis très fier. Je suis particulièrement fier de m'adresser aux aînés. Nous voulons que les gens nous aident à le faire, mais, s'il s'agit d'un aîné, c'est différent. Nous entrons et le faisons pour eux. Nous cordions leur bois, leur donnions des conseils rapides et repartions.

• (1735)

Chef Matilda Ramjattan: Nous nous concentrons sur la gestion des urgences et tentons de promouvoir la sécurité incendie. Notre chef des pompiers se rend à l'école et se met à disposition, et on effectue des exercices d'évacuation en cas d'incendie.

Ce qui me fait vraiment peur, c'est que tout ce que vous pouvez voir sur cette carte, c'est de la forêt. Mes pompiers ne sont pas qualifiés pour lutter contre des incendies de forêt, et nous ne disposons pas de l'équipement nécessaire. Je tente d'éviter tout type de conversation à ce sujet. Que fait-on? Nous prions tout simplement. Mon Dieu, s'il vous plaît, faites que cela n'arrive jamais.

M. Romeo Saganash: Merci beaucoup de vos exposés.

La présidente: Merci.

Franklin, je vous remercie d'être resté avec nous par téléconférence. Nous vous en sommes tous reconnaissants.

Meegwetch. Au revoir.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>